

De : Police Municipale
Date : 15/11/2018 09:30
À : Hervé Laurent
Cc : Secretariat Cabinet
Objet : TR: Urbanisme cyclable à Gan

Bonjour Monsieur,

J'ai bien pris connaissance du contenu de votre courriel en date du 04 novembre 2018.

Permettez-moi d'apporter les réponses et les précisions sur les points que vous avez soulevés.

Rue de la Teülère : comme vous le signifiez, une zone de rencontre est un espace partagé où le piéton dispose en 1^{er} lieu de la priorité sur les autres usagers. Pour autant, nous avons tenu à matérialiser 03 passages piétons en raison du fait que cette rue est fréquentée par nombre d'écoliers, public vulnérable s'il en est, qui ne mesurent pas forcément autant que les adultes les dangers que représentent les véhicules circulant même à faible allure.

Les infractions au stationnement sont relevées dès lors que nous les constatons.

Avenue Cazendres : le panneau double-sens cycliste est en commande et le trottoir de l'immeuble Réchencq fera l'objet soit d'un aménagement au vu de sa sur-largeur, soit d'un rappel de la réglementation envers les automobilistes concernés.

Voie verte : accorder la priorité aux cyclistes débouchant sur un carrefour eût été une erreur dans le sens où la proximité de cet axe avec la route départementale n'aurait laissé que peu d'espace et donc de temps aux véhicules rejoignant une voie secondaire pour réagir lors des traversées des cyclistes inmanquablement plus rapides que les traversées des piétons.

Zone 30 : la rue d'Ossau doit faire l'objet à moyen terme d'une réfection totale des réseaux. A cette occasion, la voirie sera repensée pour permettre un partage plus équitable de l'espace tout en tenant compte des contraintes liées à l'urbanisation, et ce, comme nous en avons tenu compte lors de la réalisation de la voie verte.

Il est indéniable qu'au regard des travaux déjà réalisés ou en cours de réalisation, l'image de GAN se transforme, et avec elle, la sécurisation de ses équipements routiers s'améliore. L'aménagement de l'avenue Henri IV, la création de la voie verte et sa continuité vers Jurançon et vers la vallée d'Ossau, la mise en service de nouveaux giratoires, ou encore la réfection de trottoirs y contribuent fortement. Mais chacun doit comprendre que tout ne peut se faire dans l'immédiat. En effet, la commune de GAN est la plus étendue des communes de l'agglomération paloise. Dès lors, la réfection et l'entretien de plus de 100 km de chemins communaux représentent une charge à laquelle la collectivité se doit également de répondre, ceci, dans l'intérêt général et en tenant compte de ses marges de manœuvre en matière de financement. C'est la raison pour laquelle, qu'au regard de l'affiliation de votre association auprès de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette et de l'Association Française de développement des Vélo-routes et Voies Vertes, la Collectivité reste preneuse de toutes subventions que vous pourriez lui obtenir sur les importants travaux réalisés et que nous continuerons à poursuivre.

Restant à votre disposition, Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Maire,

Dominique CAILLY

Police Municipale